

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 juillet 2015, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller  
André Beaudoin, conseiller  
Caroline Poisson, conseillère  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Est absente :

Claudette Trudel Bédard, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

Rés. 2015  
07-200:

Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015  
07-201 :

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2015.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. A) Démission de M. Gilles Lamarre, préposé aux travaux publics  
B) Remplacement d'étudiants pour l'entretien des parcs et débarcadère du lac du Jésuite.  
C) Offre de service de la Coop Jeunes à tout faire.  
D) Embauche d'un étudiant pour la maison des Jeunes.  
E) Embauche d'un étudiant pour le programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées.  
F) Horaire des étudiants du service d'animation des parcs.
8. A) FQM/appel à la mobilisation en appui à la déclaration des régions.  
B) Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est/appel à la solidarité.
9. Adoption du règlement 320-2015 le prolongement du réseau d'eau potable sur la 4<sup>ième</sup> Avenue du lac Croche Sud ainsi qu'un emprunt pour financer les travaux.
10. Demande de dérogation pour le 2051 chemin Saint-Michel Sud

11. Invitation à la deuxième édition de l'omnium de la MRC de Mékinac.
12. A) Dossier d'achat de terrain de Groleau Inc.  
B) Demande de Jean-Guy Cossette pour acheter une pointe de terrain
13. Dépôt de la procédure d'enregistrement pour le règlement 325-2015.
14. Emprunt temporaire pour le financement des travaux de la rue Masson.
15. OMH de Sainte-Thècle paiement du 10% pour la Coopérative Solidarité en habitation de Sainte-Thècle.
16. A) Demande d'aide financière de l'organisateur du Motocross de Ste-Thècle.  
B) Demande d'aide financière pour publicité du Club Quad Mékinac (2011) Inc.  
C) Demande d'aide financière du Jazz Folk Blues de Saint-Thècle.  
D) Demande de prêt d'un bac du Corps de Cadets 2526 Mékinac.  
E) Demande de fournir les services d'une niveleuse pour le chemin du lac Archange.  
F) Demande d'aide financière de Dominique Caron, médecin
17. Achat d'équipements pour le service d'incendie.
18. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur la salubrité et l'entretien des logements.
19. Soumissions reçues pour la vidange de fosses septiques par petit camion.
20. Dépôt des indicateurs de gestion pour 2014.
21. Équité salariale/Embauche de Claude Grenier
22. Rue Vallée/demande de couper les arbres sur le long du chemin
23. Travaux de pavage sur le chemin Saint-Michel Nord
24. Période de questions de l'assistance
25. Affaires nouvelles:  
A) **Sondage pour changer le nom du Parc Saint-Jean-Optimiste**
26. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015  
07-202 :

Adoption du procès-verbal des séances du mois de mars 2015

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Correspondance reçue en juin 2015

### **Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec**

Le MAMOT nous demande de mettre en benne le drapeau du Québec suite au décès de Monsieur Jacques Parizeau.

### **Ministère de la sécurité Public du Québec**

Le MSPQ nous demande de remplir le sondage qui vise à établir un portrait exact de la situation réelle au regard de l'application de la clause grand-père. Ce sondage fait référence à l'incendie mortel à la Résidence du Havre, à l'Isle-verte, le 23 janvier 2014.

### **Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec**

Le MSSS souhaite transmettre à la population les précautions à prendre en présence de fleurs d'eau d'algues bleu-vert dans un plan d'eau pour éviter tout problème de santé.

### **Ministère du transport du Québec**

Le MTQ nous informe qu'à compter du 3 juillet le règlement modifiant le Règlement sur les exigences applicables aux documents d'expédition et aux contrats de services sera en vigueur.

### **Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec**

Le CPTAQ nous informe que sur la propriété de Manon Naud et Cyril Sancey qu'il y a eu une utilisation à une fin autre qu'agriculture concernant une partie du lot 4 757 671.

La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande de Monsieur André Bordeleau et Madame Nancy Perron et elle procédera à l'étude détaillée de cette demande.

### **Curriculum Vitae**

Madame Salah Naili de Montréal nous offre ses services en urbanisme.

Monsieur William Gendron de Sainte-Thècle nous offre ses services pour les emplois étudiants.

Monsieur Jeffrey Gagnon de Sainte-Thècle nous offre ses services à titre d'opérateur de machinerie lourde.

Monsieur Jean-François Baril Saint-Tite nous offre ses services comme journalier.

Monsieur Marc-André Marcotte de Sainte-Thècle nous offre ses services comme journalier.

### **Lecorre Avocats au service des employeurs**

La firme d'avocats Lecorre nous offre leurs services pour le renouvellement de la convention collective.

### **Les Femmes de Mékinac**

Les Femmes de Mékinac nous envoient leur bulletin Autour d'Elles de juin 2015. Dans ce bulletin, on parle en outre des différentes activités qui ont eu lieu ou qui auront lieu dans les prochaines semaines.

### **Par'enfants au cœur de nos actions**

Par'enfants et la Maison des Familles de Mékinac nous invite au dévoilement officiel du calendrier des Familles à l'honneur qui aura lieu le 18 juin 2015.

### **Popote Volante à Sainte-Thècle**

La Popote Volante de Sainte-Thècle se veut d'offrir à la population le service de repas chauds livrés à domicile.

### **Quais Prestige Mauricie**

Quais Prestige Mauricie nous offre leur service pour les quais flottants, quais sur poteaux et élévateur de bateaux.

### **Régie des alcools des courses et des jeux du Québec**

La RACJQ nous informe que le Restaurant Tacos El Sombrero a fait la demande de permis d'alcool et que nous avons 30 jours suivant cette publication pour s'y opposer.

### **Régie des Gestions des Matières Résiduelle de la Mauricie**

La RGMRM nous envoie un avis public comme quoi la Régie est responsable d'établir un plan de gestion des matières résiduelles conjoint.

## **Réseau Biblio du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie**

Le Réseau Biblio nous envoie le rapport annuel 2014 de notre bibliothèque.

### RÉSOLUTION : 2015-07-203:      Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de juin 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2015 07-204:

#### Approbation des comptes

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juin 2015 au montant de 581 416.53 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Un état des revenus et des dépenses au 30 juin a été envoyé aux membres du conseil ainsi qu'un estimé des résultats au 31 décembre 2015.

#### Questions de l'assistance :

Aucune question

### Rés. 2015 07-205:

#### Démission de Gilles Lamarre, préposé aux travaux publics

CONSIDÉRANT que Gilles Lamarre nous a remis en date du 17 juin 2015, nous avisant qu'il mettait fin à son emploi à la Municipalité de Sainte-Thècle à compter du 12 juin 2015;

CONSIDÉRANT que Gilles Lamarre occupait un poste de préposé aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire combler ce poste;

CONSIDÉRANT que le poste vacant de préposé aux travaux publics doit être affiché et offert par ancienneté aux personnes salariées candidates;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle affiche le poste vacant de préposé aux travaux publics selon la convention collective et rendra une décision sur le choix de la personne à la séance du mois d'août 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2015 07-206:

#### Remplacement d'étudiants pour l'entretien des parcs et du débarcadère du lac du Jésusite

CONSIDÉRANT que Dave Francoeur nous a informé qu'il a trouvé un autre emploi et qu'il doit quitter son poste d'étudiant pour l'entretien des parcs;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'un autre étudiant afin de le remplacer pour l'entretien des parcs et la surveillance des débarcadères;

CONSIDÉRANT que l'étudiant doit avoir un permis de conduire afin d'aller surveiller le débarcadère du lac du Jésusite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de

Sainte-Thècle demandera à un des animateurs du parc d'aller surveiller le débarcadère du lac du Jésuite, les fins de semaines ainsi que durant les semaines de vacances de la construction.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-207:

#### Offre de service de la Coop Jeunes à tout faire

CONSIDÉRANT que Dave Francoeur, étudiant, affecté à l'entretien des parcs (gazon) nous a quitté;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Coop Jeunes à tout faire afin de faire l'entretien de gazon et autres travaux;

CONSIDÉRANT la municipalité ne remplacera pas Dave Francoeur et offrira des travaux de gazon et autres à la Coop Jeunes à tout faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle offre à la Coop Jeunes à tout faire les travaux suivants : EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle offre à la Coop Jeunes à tout faire les travaux suivants : tondre le gazon au Parc Lucien Lafrance, à Hôtel de Ville, à Promenade Laurent Naud, au coin Place Optimiste et à la Caserne ainsi que la peinture des estrades du Centre de Loisirs Éric Bédard.

Autorise Louis Paillé, le directeur général à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-208:

#### Embauche d'un étudiant pour la maison des Jeunes

CONSIDÉRANT qu'il manque un animateur à la maison des jeunes pour faire du remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche Guillaume Ricard comme animateur à la maison des Jeunes de Sainte-Thècle.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-209:

#### Embauche d'étudiant pour le programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche Hugo Audy à raison de deux jours par semaines pour aider les animateurs du camp de jour afin d'accueillir un enfant handicapé, suite à une aide financière de 1000 \$ reçue de l'Unité régionale de Loisir et de Sport de la Mauricie.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-210:

#### Horaire des étudiants du service d'animation des parcs

CONSIDÉRANT que plusieurs enfants fréquentent le camp de jour;

CONSIDÉRANT que les animateurs auraient besoin quelque fois d'un animateur de plus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demandera à la Coop Jeunes à tout faire de nous fournir un jeune pour combler les besoins du camp de jour, si nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015  
07-211:

FQM/appeal à la mobilisation en appui à la déclaration des régions

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

**CONSIDÉRANT QUE** 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

**Il est proposé par : Jean-François Couture**

**Et appuyé par : Caroline Poisson**

**D'APPUYER** la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

**DE DEMANDER** à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION : 2015-07-212: Démarche commune pour obtenir une dérogation au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection***

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014.

- Considérant qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité.
- Considérant les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers.
- Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1.
- Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élu-E-s municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle.
- Considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier

Et résolu

Que la municipalité de Sainte-Thècle se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
M.R.C. DE MÉKINAC

À la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 6<sup>ème</sup> jour de juillet l'an deux mille quinze et à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire  
Jean-François Couture, conseiller  
André Beaudoin, conseiller  
Jacques Tessier, conseiller  
Caroline Poisson, conseillère  
Bertin Cloutier, conseiller

RÈGLEMENT 320-2015 : Décrétant le prolongement du réseau d'eau potable sur la 4<sup>ème</sup> Avenue du lac Croche Sud ainsi qu'un emprunt pour financer les travaux

ATTENDU la demande des propriétaires de la 4<sup>ème</sup> Avenue du

lac Croche Sud d'être desservi par le réseau d'eau potable municipal;

ATTENDU QU' il y a treize terrains à desservir sur la 4<sup>ième</sup> Avenue du Lac Croche Sud ;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions des articles 979 et suivants du Code Municipale, le conseil peut imposer une taxe spéciale pour les travaux municipaux décrétés par ce règlement ;

ATTENDU QUE ces travaux sont estimés à \$ 56 608.44 par Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac ;

ATTENDU QU' un avis de présentation a été donné le 13 avril 2015;

ATTENDU QUE le maire fait lecture dudit règlement ;

### **RÉSOLUTION 2015-07-213**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et résolu que ce conseil ordonne et statue comme suit:

#### **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 : OBJET**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux suivants:

Le prolongement du réseau d'eau potable d'une longueur de 325 mètres sur la 4<sup>ième</sup> Avenue du lac Croche Sud ainsi qu'à faire les dépenses ci-dessus mentionnées selon les plans et devis fournis par, Patrice Bédard, ingénieur, du Service d'ingénierie de la MRC de Mékinac, en date de 23 mars 2015, numéro de dossier MEK-P0023, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Patrice Bédard, en date du 23 mars 2015 lesquels sont annexés au présent règlement et en font partie intégrante comme annexe «A» et «B»

#### **ARTICLE 3 : DEPENSE AUTORISÉE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 56 608.44 \$ pour les fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 4 : PAIEMENT DES DÉPENSES**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 56 608.44 \$ sur une période de 20 ans.

#### **ARTICLE 5 : REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT**

Pour pourvoir à 90 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe «C» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.



| <b>Catégories d'immeubles</b>        | <b>Nombre d'unités*</b> |
|--------------------------------------|-------------------------|
| Immeuble résidentiel chaque logement | 1                       |
| Immeuble maison de villégiature      | 1                       |
| Immeuble terrain vacant              | 1                       |

### **ARTICLE 5.1 : TAXATION SELON LA VALEUR**

Pour pourvoir 10 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 6 : AFFECTATION**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **ARTICLE 7 : CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### **ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015 à Sainte-Thècle

\_\_\_\_\_  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Maire

Rés. 2015  
07-214:

### **Demande de dérogation mineure pour le 2051 chemin Saint-Michel Sud**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Madame Chantal St-Amand consistant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal vers l'arrière de 3,66 mètres dans la marge de recul arrière prescrit à 9 mètres lorsqu'après réalisation des travaux le bâtiment serait situé à 6,05 mètres de la ligne arrière du terrain dérogeant de 2,95 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 2051, chemin Saint-Michel Sus à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 2,95 mètres en marge de recul arrière pour l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-215:

Invitation à la deuxième édition de l'Omnium de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac organise un omnium de golf au Club de golf le Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT que les profits amassées lors de cette journée seront remis au Club de golf le Saint-Rémi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle participe à l'Omnium de la MRC de Mékinac et inscrit d'un quatuor (pour 4 joueurs de golf) au coût de 360 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-216:

Dossier d'achat du terrain de Groleau Inc.

CONSIDÉRANT les informations reçues de Denis Marchildon, notaire, concernant l'achat du terrain de Groleau Inc.;

CONSIDÉRANT qu'il en coûterait environ 3 000 \$ pour réaliser la transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule sa demande d'achat du terrain de Groleau Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-217:

Demande de Jean-Guy Cossette pour acheter une pointe de terrain

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de céder une partie terrain de faisant parti de la rue Notre-Dame sur le lot 4 758 005 conditionnellement à ce que tous les frais d'arpentage ainsi que l'acte notarié soient à la charge de M. Jean-Guy Cossette.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-218:

Dépôt de la procédure d'enregistrement pour le règlement 325-2015

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt de la procédure d'enregistrement pour le règlement 325-2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-219:

Emprunt temporaire pour le règlement 322-2015 concernant des travaux sur la rue Masson

CONSIDÉRANT que le MAMOT a approuvé le règlement 322-2015 décrétant un emprunt de 1 348 602 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit payer les dépenses reliées à ces travaux

avant le financement permanent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- autorise un emprunt temporaire de 1 348 602 \$ à la Caisse Populaire Sainte-Thècle Saint-Adelphe pour payer les dépenses reliées au règlement 322-2015 en attendant le financement permanent.
- Autorise Alain Vallée, maire, et Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, le billet avec la Caisse Populaire Sainte-Thècle – Saint-Adelphe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-220:

OMH de Sainte-Thècle/paiement du 10% pour la Coopérative Solidarité en habitation de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est engagée par son règlement 293-2012 à verser, pendant les 5 premières années d'exploitation du projet, une subvention équivalente à 10 % des coûts du supplément au loyer dont bénéficieront les locataires admissibles au programme de supplément au loyer de la Société d'Habitation du Québec, les sommes nécessaires au versement de cette subvention étant prévues annuellement au budget de la Municipalité à cette fin.

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'Habitation de Sainte-Thècle gère ce programme pour la Société d'Habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse à l'Office municipal d'Habitation de Sainte-Thècle le montant prévu équivalent à 10% supplément au loyer dont bénéficieront les locataires admissibles au programme de supplément au loyer qui habitent dans la Coopérative Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle soit environ 165.50 \$ par mois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-221:

Demande d'aide financière de l'organisateur du Motocross de Ste-Thècle

CONSIDÉRANT qu'Éric Moreau, organisateur du Motocross Ste-Thècle, nous demande une commandite pour réaliser cette activité;

CONSIDÉRANT que cet évènement offre une visibilité à notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 1 000 \$ à Motocross Ste-Thècle dans le cadre de l'aide à entreprise pour l'organisation d'une compétition d'envergure provinciale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-222:

Demande d'aide financière pour publicité du Club Quad Mékinac (2011) Inc.

CONSIDÉRANT que le Club Quad Mékinac (2011) Inc. nous demande un commandite publicitaire annuelle pour apparaître sur la carte routière du Club;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 150 \$ au Club Quad Mékinac (2011) Inc. pour une publicité dans la carte routière du Club.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-223:

Demande d'aide financière du Jazz Folk Blues de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que Jean-François Bellemare nous propose d'organiser un festival Jazz Folk et Blues à Sainte-Thècle en comptant de 2016;

CONSIDÉRANT qu'il demande la participation financière de la municipalité pour réaliser ce festival;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle :

- Appui Jean-François Bellemare pour l'organisation d'un festival Jazz Folk Blues à Sainte-Thècle à compter de l'année 2016.
- Accepte de réaliser des travaux d'amélioration de la salle Aubin pour un montant de 1 000 \$;
- Accepte de subventionner le Festival Jazz Folk Blues de Sainte-Thècle à la hauteur de 3 000 \$ pour l'année 2016, 2 000 \$ pour l'année 2017 et 1 000 \$ pour l'année 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-224:

Demande de prêt d'un bac du Corps de Cadets 2526 Mékinac

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter un bac de 1 100 litres au Corps de Cadet 2526 de Mékinac afin qu'il l'installe au camping Lac et Forêt de Sainte-Thècle pour faire le recyclage des canettes et bouteilles consignées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-225:

Demande de fournir les services d'une niveleuse pour le chemin du lac Archange.

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne fournisse pas le service d'une niveleuse pour le chemin du lac Archange; puisque que ce chemin est privé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-226:

Demande d'aide financière de Dominique Caron, médecin

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle s'implique financièrement depuis 12 ans dans la coopérative de solidarité en santé de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'acquiesce pas à la demande d'aide financière de Dominique Caron, médecin, car la municipalité investit dans une Coopérative de Santé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-227:

Achat d'équipements pour le service d'incendie

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les

dépenses suivantes pour le service d'incendie :

Habits de combat

|                                       |                  |
|---------------------------------------|------------------|
| Nettoyage et inspection pour 9 habits | 540.00 \$        |
| Remplacement de 3 habits              | 4 500.00 \$      |
| Réparations                           | 1 000,00 \$      |
| Casques (2 à 235.00 \$)               | 470,00 \$        |
| Bottes                                | 150.00 \$        |
| Bama (6 à 12.00 \$)                   | 72,00 \$         |
| Gants                                 | 180,00 \$        |
| Lampe de poche (6 à 69.00 \$)         | <u>414,00 \$</u> |
| Total                                 | 7 326,00 \$      |

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION :

Bertin Cloutier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement concernant la salubrité et l'entretien des logements à une séance ultérieure.

Soumissions reçues pour la vidange des fosses septiques par petit camion

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2015

07-228:

Dépôt des indicateurs de gestion pour 2014

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt du rapport des indicateurs de gestion de l'année 2014 préparé le directeur général.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-229:

Équité salariale/Embauche de Claude Grenier

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retient les services de la Claude Grenier Ressources humaines Inc. pour nous aider à réaliser la démarche d'équité salariale de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-230:

Demande de couper des arbres sur la rue Vallée

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à Hydro-Québec de couper les arbres sous la ligne électrique sur la rue Vallée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

07-231:

Travaux de pavage sur le chemin Saint-Michel Nord

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission de Lebel Asphalte au montant de 8 400 \$ plus les taxes pour des réparations d'asphalte sur le chemin Saint-Michel Nord.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Martine Cloutier demande d'avoir une copie des indicateurs de gestion et parle de terrains malpropres.

Marcel Tellier nous informe qu'il y a un terrain malpropre sur le bord du lac Croche.

Normand Béland nous informe qu'il y a plusieurs trous sur le chemin Saint-Thomas.

Renald Naud informe le conseil que le terrain voisin de sa propriété sera tondu sous peu.

Affaires nouvelles :

A) Sondage pour le changement de nom du parc Saint-Jean-Optimiste :

Rés. 2015  
07-232:

Sondage pour le changement de nom du parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que le parc Saint-Jean a été nommé en 1970 par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le nom Optimiste a été ajouté en 1989 suite à un don de terrains du Club Optimiste;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé un sondage à la population et plusieurs personnes ont manifesté le désir de conserver le nom du Parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle conserve le nom du Parc Saint-Jean-Optimiste et officialise ce nom.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Plusieurs personnes discutent avec le conseil concernant cette résolution.

Rés. 2015  
07-233:

Levée de la séance

À 21h15, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier